



Utilisation d'un portillon

Par **dugat daniele**, le **29/10/2017** à **14:41**

Bonjour,

La copropriété a fait mettre un interphone avec utilisation de badge. Le propriétaire des dépôts en assemblée générale et notifiée par celle-ci a refusé de payer pour motif qu'il ne l'utilise pas. Nous avons accepté et divisé le montant de ces travaux par 6 copropriétaires. Il se trouve que celui-ci loue un dépôt à son beau-frère qui s'est permis de sous-louer à des personnes inconnues de la copropriété sans même nous en faire part, qu'ils passent tous par notre portillon (7/7j). Peut-on s'opposer à ce qu'ils utilisent notre portillon? Ces dépôts ont une ouverture (portail) sur une rue perpendiculaire à la nôtre et un portail côté cour (il y a le portail s'ouvrant uniquement de l'intérieur puis notre porte d'entrée avec badge et possibilité d'ouvrir avec une clef)..

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **29/10/2017** à **15:24**

bonjour,

comme ce portillon comporte un système de badge, vous pouvez programmer les badges pour que seuls les copropriétaires ayant payé puisse ouvrir ce portillon.

à la prochaine A.G. vous revenez sur cette faveur accordée à ce copropriétaire.

salutations

Par **dugat daniele**, le **29/10/2017** à **15:34**

Bonjour,

Ils n'utilisent pas le badge mais la clef.

Par **youris**, le **29/10/2017** à **15:37**

vous changez le barillet de la serrure et vous distribuez les clés aux copropriétaires ayant payé.

Par **dugat danièle**, le **29/10/2017** à **16:11**

Merci de votre réponse.

Par **dugat danièle**, le **29/10/2017** à **16:11**

Merci de votre réponse.